

l'une au nord et l'autre au midi, plus une troisième donnant dans la partie formant sacristie, laquelle est séparée de la chapelle par une cloison en planches ; au-dessus de la sacristie, est un entresol auquel on parvient par un escalier en bois.

Cette chapelle prend ses jours par quatre fenêtres ceintrées, deux au nord, deux au midi, lesquelles sont absolument dénuées de toute fermeture. Le pavé est en partie en dalles et en partie en carreaux en terre cuite ; le plafond est en lambris en forme de voûte surbaissée.

Ces chapelle, chemin et terrasse, dépendant de biens ecclésiastiques et de ceux de la commune de Lyon acquis à la nation en vertu des lois des 2 novembre 1789 et 24 août 1793, ont été évalués, conformément à l'article cinq de la loi du 28 ventôse, par le procès-verbal d'estimation en date du 13 de ce mois des citoyens P. . . . , architecte nommé par l'acquéreur par sa soumission du 26 prairial, et D. . . . . , architecte nommé par délibération du département du 9 aussi de ce mois, d'avoir en revenu annuel à la somme de trois cents francs et en capital à celle de six mille six cents francs, cy. . . . . 6.600 fr.

Les dite chapelle, chemin et terrasse sont vendus avec leurs servitudes actives et passives francs de toutes dettes, rentes foncières constituées ou hypothéquées, de toutes charges ou redevances quelconques, pour par l'acquéreur entrer ez propriété, possession et jouissance à compter de ce jour.

Sont exceptés de la présente vente les objets intérieurs, tels qu'autel, tableaux, statues, meubles et le bénitier isolé.

L'acquéreur est subrogé à tous les droits de la nation envers les propriétaires voisins.

D'après les données fournies par ce document, il est permis de supposer que les dimensions de la chapelle étaient les suivantes :

Largeur de la chapelle et du porche le précédant immédiatement : 21 pieds ou 7 m.	
Longueur du porche . . . . .	20 pieds ou 6 m. 66
Longueur de la chapelle . . . . .	63 » ou 21 m.
Soit une longueur totale de . . . . .	<u>83 pieds ou 27 m. 66</u>
Ce qui donnerait en superficie :	
Pour le porche . . . . .	420 pieds
Pour la chapelle (pans coupés déduits) . . . . .	<u>1.318 »</u>
Soit un total égal à la superficie indiquée par l'acte ci-dessus	1.738 »

mesure de Lyon.